

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du  
2 novembre  
2015

Ordre du jour du  
2 novembre  
2015

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 2 novembre 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 2 novembre 2015

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Dépôt du rapport du maire
  - 6.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 6.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2015
  - 6.5 Dépôt des indicateurs de gestion 2014
  - 6.6 Calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil
  - 6.7 Séance spéciale pour l'adoption du budget
  - 6.8 Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2016
  - 6.9 Remboursement au fonds de roulement
  - 6.10 Nomination maire suppléant
  - 6.11 Comités municipaux
  - 6.12 Autorisation de signature de l'entente de contribution financière pour le programme «Réhabilitation du réseau routier local»
  - 6.13 Indexation du salaire des élus et de la structure salariale pour 2016
  - 6.14 Contrat de travail avec Luc Labrecque
  - 6.15 Achat d'une boîte extérieure pour le bureau et la bibliothèque
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Contournement de la Route 116
  - 7.2 Contrat pour le déneigement des entrées et stationnements
  - 7.3 Contrat de gré à gré pour réparation d'asphalte
  - 7.4 Contrat de gré à gré pour le rechargement des accotements
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
  - 8.1 Offre de services pour les analyses d'eau potables et usées
  - 8.2 Formation entretien préventif d'un réseau d'aqueduc
  - 8.3 Renouvellement du programme Changez d'air
- 9 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 9.1 Achat d'un bureau pour la coordonnatrice du service des loisirs et de la culture
  - 9.2 Cabaret de la vieille Gare 2016
  - 9.3 Embauche du surveillant pour la patinoire de l'école et le Centre des loisirs
- 10 *CORRESPONDANCE*
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *VARIA*
  - 12.1 Brunch annuel Unité Domrémy
  - 12.2 Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion neuf
- 12 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 13 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la  
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**237-11-2015**  
Adoption de  
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**238-11-2015**  
Inversion de  
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**239-11-2015**  
Présentation des  
comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13109 à 13143	<b>314 138.46 \$</b>
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>39 440.84 \$</b>
Grand total des paiements	<b>353 579.30 \$</b>

**ADOPTÉE**

Dépôt du rapport  
du maire

Monsieur Sylvain Labrecque, maire, fait dépôt de son rapport sur la situation financière de la municipalité, daté du 2 novembre 2015, tel que prescrit par l'article 955 du Code Municipal. Le texte du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité sera publié dans le bulletin municipal qui sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 955 du Code Municipal, de même que sur le site internet et le Facebook de la municipalité.

Dépôt des  
déclarations des  
intérêts  
pécuniaires des  
membres du  
conseil

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale fait dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Lise Bouchard-Lambert, Sylvain Labrecque, Christian Marcoux et Geneviève Ruel.

Dépôt des états  
comparatifs au  
30 septembre  
2015

La directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2015, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

**240-11-2015**  
Calendrier 2016  
des séances  
ordinaires du  
conseil

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui débuteront à 20 h ;

11 janvier, 1<sup>er</sup> février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 15 août, 6 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

Séance spéciale  
pour l'adoption  
du budget

La séance spéciale pour l'adoption du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 5 décembre 2016 immédiatement après la séance ordinaire.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



Avis de motion pour l'adoption du règlement sur les taux de taxes 2016

**241-11-2015**  
Remboursement au fonds de roulement

**242-11-2015**  
Nomination maire suppléant

**243-11-2015**  
Comités municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Marcoux qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2016 et les conditions de perception.

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil autorise le remboursement annuel au fonds de roulement au montant de 9 219.94\$.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Christian Marcoux, maire suppléant, pour la période du 3 novembre 2015 au 2 mai 2016.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la liste des comités municipaux et leur composition soit la suivante :

Loisir, culture et tourisme	Lise Bouchard, Dave Boissonneault
Sécurité civile	Geneviève Ruel
Voirie, transport	David Boissonneault, Geneviève Ruel
Entretien des bâtiments	Christian Marcoux
Embellissement municipal	Geneviève Ruel, Lise Bouchard-Lambert
Comité consultatif d'urbanisme	Sylvain Labrecque
Comité de la bibliothèque	Benoit Jalbert
Développement économique (industries, commerces)	Sylvain Labrecque, Lise Bouchard-Lambert
Corporation des aînés	Benoit Jalbert
OMH de Lyster	Christian Marcoux, Benoit Jalbert
Comité famille-aînés et responsable des questions familiales	Christian Marcoux
Ressources humaines	Lise Bouchard, Sylvain Labrecque

Le rôle du conseiller responsable d'un comité consiste :

- À assister aux réunions du comité ;
- À être le porte-parole du comité auprès du conseil municipal et celui de la municipalité (orientations et politiques municipales) auprès du comité. À ce titre, les conseillers doivent expliquer aux membres du comité les politiques et décisions adoptées par le conseil, les lois et règlements qui régissent les municipalités ainsi que la responsabilité municipale concernant l'ensemble des citoyens.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le maire à signer l'entente de contribution financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme «Réhabilitation du réseau routier local volet – Redressement des infrastructures routières locales» pour et au nom de la Municipalité de Lyster.

**ADOPTÉE**

**244-11-2015**  
Autorisation de signature de l'entente de contribution financière pour le programme «Réhabilitation du réseau routier local»

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**245-11-2015**  
Indexation du salaire des élus et de la structure salariale pour 2016

ATTENDU QUE le calcul de l'I.P.C. pour l'indexation des salaires pour l'année 2016 donne 1.29% ;

ATTENDU QUE le conseil municipal permet un taux minimal de 1.5% et maximal de 2.5% d'indexation à chaque année ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le salaire des élus municipaux soient majorés de 1.5% pour l'année 2016 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

QUE la structure salariale soit majorée de 1.5% pour l'année 2016 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**ADOPTÉE**

**246-11-2015**  
Contrat de travail avec Luc Labrecque

ATTENDU la résolution 257-11-2012 qui approuvait l'embauche de Monsieur Luc Labrecque pour effectuer des travaux de réfection à la station d'épuration ;

ATTENDU que Monsieur Labrecque a également effectué des travaux aux réservoirs, aux puits d'eau potable et à la station de pompage no 2 depuis ce temps ;

ATTENDU que le conseil municipal désire régulariser la situation afin que tout soit conforme ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Luc Labrecque pour remplacer, réparer et modifier la tuyauterie et les équipements des réseaux d'alimentation en eau potable, réseaux d'égout et d'évacuation des eaux de la municipalité ;

QUE le salaire sera établi selon les conventions établies pour les employés de la construction en tant que plombier-tuyauteur plus un montant pour l'utilisation des outils personnels de l'employé ;

QUE le salaire établi et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**247-11-2015**  
Achat d'une boîte extérieure pour le bureau et la bibliothèque

ATTENDU qu'il serait pratique pour les citoyens d'avoir une boîte de collection extérieure pour le dépôt de documents, entre autres pour le retour des livres de la bibliothèque ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat d'une boîte de collection avec chute auprès de la compagnie Riopel au coût de 927.85\$ taxes incluses. Cette dépense sera puisée au poste Ent. Rép. Equipement (02 13010 527).

**ADOPTÉE**

**248-11-2015**  
Contournement de la Route 116

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal sollicite le Ministère des Transports pour une rencontre afin d'avoir un suivi concernant le projet de contournement de la Route 116 à Lyster et également afin de connaître les priorités d'interventions sur l'axe de la Route 116 à venir dans notre région au cours des prochaines années.

**ADOPTÉE**

**249-11-2015**  
Contrat pour le déneigement

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement de ses entrées et stationnements ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



des entrées et stationnements

ATTENDU que le devis a été modifié par rapport aux années antérieures en y ajoutant le déneigement des bornes fontaines et l'épandage d'abrasif dans certains stationnements ;

ATTENDU que les prix soumis sont beaucoup plus élevés que l'année précédente à cause de ces ajouts, donc le conseil municipal désire revenir au devis précédent et que le déneigement des bornes fontaines et l'épandage d'abrasif se fasse sur appel de l'officier municipal ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal rejette toute les soumissions reçues et autorise la directrice générale à reprendre l'appel d'offres sur invitation auprès des mêmes soumissionnaires, en reprenant le devis utilisé antérieurement.

**ADOPTÉE**

250-11-2015  
Contrat de gré à gré pour réparation d'asphalte

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat de gré à gré à Pavage Lagacé et Frères pour la réparation d'asphalte où il y a eu des travaux d'entretien de ponceaux, soit sur la Route Anna, sur le Chemin de la Grosse-Ile et le Rang 3 ouest. Le coût des travaux de 12 531.60\$ plus taxes sera puisé au poste Asphalte (02 32000 625).

**ADOPTÉE**

251-11-2015  
Contrat de gré à gré pour le rechargement des accotements

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat de gré à gré à E.M.P. inc. pour le rechargement des accotements sur certaines routes municipales, soit sur la Route Boilard, Route Anna, Route Fillion et le Rang 8 ouest. Le coût estimé des travaux de 20 330\$ plus taxes sera puisé au poste Immo voirie (02 32100 521).

**ADOPTÉE**

252-11-2015  
Offre de service pour les analyses d'eau potables et usées

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la soumission E-12266 de Groupe Environnex pour les analyses de l'eau potable au montant de 2 164.00\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eau potable (02 41300 444).

QUE le conseil municipal accepte la soumission E-12267 de Groupe Environnex pour les analyses des eaux usées au montant de 662.50\$ taxes en sus. Cette dépense sera puisée au poste Analyse eaux usées (02 41400 445).

**ADOPTÉE**

253-11-2015  
Formation entretien préventif d'un réseau d'aqueduc

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le préposé aux services municipaux à participer à la formation «Entretien préventif d'un réseau d'aqueduc». La somme requise de 250\$ avant taxes sera puisée au poste Formation distribution de l'eau (02 41300 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.

**ADOPTÉE**

254-11-2015  
Renouvellement du programme Changez d'air

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;



Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois CHANGEZ D'AIR! a connu un succès impressionnant ;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention en 2016 de relancer le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » avec l'objectif de retirer ou de remplacer 1500 vieux appareils de chauffage au bois ;

ATTENDU QUE qu'une remise de 100\$ dans le cas d'un retrait du vieil appareil de chauffage au bois et de 300\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offertes aux participants du programme CAHNGEZ D'AIR! ;

ATTENDU QUE le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ne contribue plus au programme ;

ATTENDU QUE la participation des municipalités est requise pour un montant de 125\$ dans le cas d'un retrait d'un vieil appareil de chauffage au bois et de 150\$ dans le cas d'un remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1 ;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants ;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme CHANGEZ D'AIR! ;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme CHANGEZ D'AIR! et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs ;

ATTENDU QUE le programme sera relancé le ou vers le 1er mars 2016 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster participe au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois CHANGEZ D'AIR! jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 1 050\$.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau mobilier de bureau pour la coordonnatrice du service des loisirs et de la culture auprès de Solutions 3M au coût de 1 210\$ plus taxes. La dépense sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

**ADOPTÉE**

ATTENDU que l'édition 2015 du Cabaret de la Vieille Gare présenté par l'Association du Sémaphore de Lyster a remporté le succès espéré pour une première édition ;

ATTENDU que le Cabaret contribue à la qualité de l'offre culturelle de la municipalité et que les spectateurs sont au rendez-vous à chaque mois ;

ATTENDU que le concept artistique inédit du Cabaret de la Vieille Gare tient la route, plaît au public, et a le potentiel de devenir un événement incontournable de la MRC de l'Érable ;

ATTENDU que l'Association du Sémaphore de Lyster n'est toutefois pas en mesure d'assumer convenablement l'aménagement de la gare et la gestion de la concession au profit des artistes ;

255-11-2015  
Achat d'un bureau pour la coordonnatrice du service des loisirs et de la culture

256-11-2015  
Cabaret de la vieille Gare 2016

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



ATTENDU que pour l'année 2016, l'Association du Sémaphore de Lyster propose un concept artistique revu et corrigé, incluant un volet de développement professionnel pour les artistes, afin de créer un événement culturel incontournable dans la MRC de l'Érable ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster s'engage à fournir la gare, du mercredi au dimanche, lors de chacune des fins de semaine de la saison 2016, propre et prête à accueillir les artistes et le public.

QUE la municipalité s'engage à organiser et à gérer la concession de la saison 2016 dont les profits seront remis à l'Association du Sémaphore de Lyster pour contribuer au paiement des artistes.

QUE la municipalité s'engage à défrayer le déficit opérationnel de la saison 2015 au montant de 1 848,20\$.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'embauche de Monsieur Jean-Marc Lebrun pour la surveillance et l'entretien de la patinoire à l'École Bon-Pasteur, et pour la surveillance au Centre des loisirs et à la Surface Desjardins, en cas de remplacement ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

**ADOPTÉE**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au coût de 15\$ chacun pour le brunch annuel de l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à demander, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour un camion neuf selon les spécifications contenues dans le devis qui sera préparé par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 37.

257-11-2015  
Embauche du surveillant pour la patinoire de l'école et le Centre des loisirs

Période de questions

258-11-2015  
Brunch annuel Unité Domrémy de Plessisville

259-11-2015  
Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion neuf

260-11-2015  
Adoption du procès-verbal séance tenante

261-11-2015  
Levée de la séance

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 2<sup>e</sup> jour de novembre 2015.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière